

République Française  
Département : ARDECHE  
Arrondissement : Largentière  
**MALARCE SUR LA THINES - Commune**

Séance du mardi 10 décembre 2024

Délibération N° DE\_2024\_130

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
8	7	8
Date de la convocation : 04/12/2024		
Pour	Contre	Abstention
8	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix décembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, EMMANUEL VERILHAC, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER

Représentés : Valentin BESNIER représenté par Jean BYKENS

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jean BYKENS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Désignation du délégué suppléant au PNR**

Madame le Maire avait été nommée délégué suppléante au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche suite à une démission. Madame le Maire étant déjà membre du PNR au titre de son mandat à la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes, il convient de procéder à la désignation d'un autre suppléant.

Il est proposé de nommer Monsieur Philippe BRILLANT en tant que suppléant. Madame le Maire, rappelle que le délégué titulaire est Madame Ronna CHALVET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **NOMME** Monsieur Philippe BRILLANT, délégué suppléant auprès du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE  
Président de séance

Jean BYKENS  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 11/12/2024

Date de réception de l'AR: 11/12/2024

007-210701470-DE\_2024\_130-DE

AGEDI